

POUR LA DEUXIÈME ANNÉE, LA FHF PROPOSE DE RÉCOMPENSER DES ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES, SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX FRANÇAIS AYANT MIS EN ŒUVRE DES ACTIONS PROBANTES DANS LE DOMAINE DE L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ ET DE LA SÉCURITÉ DES SOINS

ARTICLE 1 CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le prix est ouvert à tous les établissements sanitaires publics français, sociaux et médico-sociaux.

ARTICLE 2 CANDIDATURES ET RECEVABILITÉ

Le dossier de candidature, téléchargeable [ici](#), doit être transmis exclusivement par voie électronique à i.agez@fhf.fr au plus tard le **28 février 2017 minuit** dernier délai, l'heure du courriel faisant foi.

Il doit comporter exclusivement et impérativement les 2 modèles joints à l'annonce :

- un fichier de candidature Excel « Prix_qualite_FHF_2017_candidature.xls » et
- une fiche projet anonyme Word « Prix_qualite_FHF_2017_fiche_projet.doc ».

Les projets pour être recevables doivent être déjà opérationnels et répondre aux critères développés à l'article 7 du présent règlement. Plusieurs projets peuvent être soumis par établissement et dans ce cas, il est demandé un dossier de candidature par projet.

Un dossier de candidature déposé à la FHF ou transmis par voie postale ne sera pas accepté.

Le fait de participer au prix FHF qualité implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

ARTICLE 3 OBJECTIFS DU PRIX

Ce prix récompense et met en valeur les résultats issus d'actions et programmes des établissements en matière de politique d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins et permet de :

- valoriser le travail des équipes et faire connaître les initiatives,
- promouvoir votre établissement,
- diffuser vos initiatives auprès des autres établissements et permettre ainsi de faire progresser collectivement la politique d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins,
- être distingué par la FHF pendant son salon annuel Paris Healthcare Week « Hôpital expo ».

ARTICLE 4 THÈME DU PRIX

Aucun thème n'est défini afin de permettre un retour d'expérience dans tous les domaines de la politique d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins.

ARTICLE 5 SÉLECTION DES LAURÉATS ET JURY

Les candidats sélectionnés seront au nombre de trois lauréats maximum. La sélection se fera par un jury composé de trois groupes de relecteurs indépendants, membres de la commission qualité de la FHF, à partir des critères d'évaluation suivants :

- l'originalité du projet,
- une méthodologie développée claire,
- un calendrier d'actions démontrant que le projet est opérationnel,
- une évaluation de ces résultats et les indicateurs utilisés,
- le caractère transposable du projet à d'autres établissements.

Courant avril 2017, seuls les lauréats du concours seront informés par courriel à l'adresse mail renseignée dans le fichier de candidature Excel « Prix_qualite_FHF_2017_candidature.xls ».

L'organisateur du prix est souverain de ses décisions qui seront sans appel.

ARTICLE 6 REMISE DES PRIX

Les prix et diplômes seront remis le 17 mai 2017 lors du salon Paris Healthcare Week « Hôpital Expo » qui se déroulera du 16 au 18 mai 2017 à Paris Expo - Porte de Versailles, Hall 1. La remise de prix sera suivie d'un cocktail.

L'établissement lauréat désignera trois représentants maximum pour recevoir le prix et le diplôme le 17 mai 2017, leurs coordonnées devant figurer dans le fichier de candidature Excel « Prix_qualite_FHF_2017_candidature.xls ».

ARTICLE 7 CADRAGE DE LA FICHE PROJET

Seules les fiches projet anonymes suivant le modèle Word « Prix_qualite_FHF_2017_fiche_projet.doc » seront évaluées.

Elles doivent tenir sur une seule page et contenir un nombre maximum de 4.200 caractères espace compris.

Typographie : Times new roman non gras, taille 11, interligne simple / marges : haut, bas, gauche, droite : 2,5 cm

Contenu anonyme : titre, contexte et objectifs, description du projet, actions réalisées et calendrier, méthode adoptée et conclusion. Les documents additionnels de type annexe, photo, graphique, Pdf ne seront acceptés.

Seuls les résumés respectant le cadrage de la fiche projet, l'anonymat et les conditions de candidatures seront pris en considération.